



TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O.

Régime Indemnitaire AU SEVE

La CGT revendique depuis plusieurs mois auprès de la municipalité, un Régime Indemnitaire pour les agents du S.E.V.E, lié à leur métier et à leurs conditions de travail comme cela a été mis en place pour les électrotechniciens des piscines soit 74,48 euros par mois. Tous les métiers du S.E.V.E doivent être reconnus comme tels.

Les agents de Nantes métropole de catégorie C touchent également un régime indemnitaire de 74,48€. Leur mobilisation a payé.

L'ensemble des agents du S.E.V.E ne veulent plus d'indemnités pour travaux sales attribuées à la tête du client, mais une vraie revalorisation salariale égalitaire pour toutes et tous

Cette prime viendrait rétablir les injustices qu'il peut y avoir d'une équipe à une autre ou parfois dans la même équipe. Ces indemnités sont trop souvent aléatoires. Nous sommes tous équipés d'EPI et nous pouvons donc tous prétendre à des indemnités de travaux sales ou dangereux.

La consultation des jardiniers à ce sujet confirme que nous avons raison de nous battre. Nous avons eu 88 retours à notre questionnaire sur 120 envois. **91% des agents** sollicités sont favorables à cette revendication.

Notre propre directeur, lors d'une rencontre, avait appelé de ses vœux à se mobiliser afin d'obtenir cette prime.

Seule la mobilisation de tous les agents du S.E.V.E permettra d'obtenir satisfaction.

C'est notre métier qui a permis à la ville de Nantes d'être élue **CAPITALE VERTE EUROPÉENNE**.

**C'est tous ensemble que nous devons porter cette
revendication légitime.**

**Rendez-vous pour une assemblée générale
le jeudi 22 novembre 2012 de 9h à 12h salle de conférence
Manufacture des Tabacs pas de retenue sur vos salaires.**

✂-----
Je prends ma carte CGT

NOM : Prénom :

Service :

Tél. : E-mail :

Adresse personnelle :

.....